



Programme Communal de Développement Rural / A21L

Version finale

Partie 3 : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Introduction.....	3
I. Diagnostic partagé	3
II. Défis et objectifs	13
II.1 Défi n°1 : 2025 : Frasnes, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural	15
II.1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux	17
II.1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages	19
II.1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la sécurité routière et la mobilité générale	21
II.1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable ..	23
II.2 Défi n°2 : 2025 : Frasnes, commune rurale ouverte sur le monde.....	25
II.2.1 S'identifier en tant que pôle agricole	27
II.2.2 Professionnaliser le secteur touristique	29
II.2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale	31
II.2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois	33

Introduction

Nous abordons maintenant la troisième partie de l'étude relative à la vision stratégique, soit, le cadre politique que le Collège communal et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaitent donner au PCDR pour les 10 années à venir. Il s'agit de proposer des objectifs à atteindre sur base des défis à relever à l'horizon 2025 et dans la partie suivante de concrétiser ces objectifs par les projets à mettre en œuvre.

Cette stratégie vise la continuité des objectifs du PCDR de 2000-2010 dont les 3 défis étaient le cadre de vie, l'art de vivre ensemble et l'art d'en vivre. Son élaboration repose sur les parties précédentes, à savoir le rapport socio-économique rédigé par l'auteur de projet et les résultats de la participation de la population et des groupes de travail. L'analyse de ces éléments permet la mise en évidence d'une part des atouts et des faiblesses de l'entité et d'autre part des préoccupations des habitants et, bien souvent, les deux se complètent.

L'interprétation des résultats des deux parties précédentes et leur mise en perspective dans la définition de l'objectif présenté ci-après vise à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.

Les thématiques des défis du PCDR abordent les domaines de l'environnement, l'économie dont l'agriculture et le tourisme, la culture et la vie associative, le social, l'emploi et l'aménagement du territoire (l'habitat, les équipements, le patrimoine, les espaces publics).

En préambule, nous proposons un diagnostic partagé synthétisant la situation existante, les atouts et les faiblesses, issus des deux premières parties de l'étude (rapport et consultation).

I. Diagnostic partagé

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Valorisation de l'environnement et cadre de vie				
Structure physique	Relief contrasté : Relief caractéristique du Parc naturel du Pays des Collines à l'Est / Relief ondulé de plaine alluviale à l'Ouest ; Paysage attractif et identitaire ;	Relief partiellement contraignant pour les modes doux ; Relief propice aux coulées de boues	Développement touristique autour de la valorisation des caractéristiques physiques du territoire en partenariat avec le PN ;	secteur « industrialisation » de l'agriculture ; Perte d'identité rurale
Plaine alluviale fertile :	aptitude agronomique reconnue ; Etude provinciale pour l'installation de bassins d'orage (marais d'Ergies, Contrepré, Cordes)	Périmètres de contraintes : - karst (Large zone de faible contrainte karistique au Nord-Ouest de la commune ainsi que dans la vallée du Rieu d'En-Bas) ; - inondation (au pied des collines, à Wattripont, Dergneau et Frasnes-lez-Buissenal) ; - périmètres de prévention (trois captages d'eau pour la distribution publique) ; - SEVESO (entreprise Rosier à Moustier).		Dégénération de la qualité des sols, carences en matières organiques.
Réseau hydrographique assez dense basé sur un cours d'eau majeur : La Rhosnes -	dense à l'Est avec présence de nombreux petits rus au cours rapide, et plus lent à l'Ouest ; Présence de plusieurs plans d'eaux stagnantes.	Sols constitués de colluvions peu perméables ; Qualité des eaux de surface moyenne à très mauvaise ;	Amélioration de la qualité des sols et des cours d'eau résultant entre autres des actions menées par les Contrats de Rivière, des actions du PNPC, du PCDN et du PGDA	Dégénération de la qualité des eaux et aggravation des dégâts d'inondation ; Effondrement des berges et modifications du tracé des cours d'eau. Contamination des berges par la Berce du Caucase et la Renouée du Japon.
		Vulnérabilité de la nappe aquifère : l'ensemble de la commune est repris dans la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.		

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Structure naturelle	PCDN en cours d'élaboration et de concréétisation;	Territoire situé dans la région limoneuse, une des plus fragmentées en termes de réseau écologique ;	Prise de conscience et considération pour l'environnement résultant de l'engagement de la commune dans les divers outils ;	Accentuation de la pression urbanistique, agricole et économique – évolution négative plus rapide que les résultats des outils mis en place pour le maintien du réseau écologique ;
32 % de la superficie communale constituante la structure écologique principale - un site Natura 2000, la « Vallée de la Dendre et de la Marcq » et 12 sites de grand intérêt biologique ; Zones de liaisons écologiques renforcées par un ensemble d'arbres et haies remarquables et surtout la présence remarquable et spécifique de saules tétrards ;	Répartition non équitable de la structure écologique principale ; Sol présentant des carences en matières organiques.	Redéploiement du réseau écologique résultant PNPC/PCDN ; Mise en place de mesures communales ;	Diminution du réseau écologique – perte de liaisons Méconnaissance du rôle et destruction de certains biotopes (zones humides, saules tétrards) ;	
Saules tétrards (réservoir de biodiversité pour des espèces en voie de disparition comme la chouette chevêche par exemple) ;	Présence de plantes invasives	Mise en place de mesures de protection pour les alignements ;	Disparition des saules impliquant une perte d'identité ; Développement des foyers d'espèces invasives entraînant une perte de biodiversité	
Secteur agricole très impliqué dans la mise en place de mesures agro-environnementales ; Parc Naturel fondamental et moteur dans la restructuration du réseau écologique et l'aide au secteur agricole.	Suppression des subsides MAE diminuant le nombre de dossiers	Utilisation de cet outil pour le maintien de la ruralité et de l'environnement.		

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Paysage	40% du territoire communal en périphérie d'intérêt paysager ;	Plan de secteur assez permisif ; Lotissements fermant/privatisant les vues ;	Adoption d'une charte paysagère pour le territoire du PN ;	Destructuration des paysages (aplanissement, construction...) induisant une perte d'identité ; Pression immobilière et spéculation
Longueurs de vue importantes caractéristiques d'un paysage reposant et apprécié par l'œil humain ;	Éléments non intégrés voire déstructurant (pylônes, hangars, tour Spilleers, tour Jorion).	Développement des économiques du secteur touristique à plus grande échelle ;	Fermeture des vues et privatisation du paysage par les nouveaux aménagements – « aplaniissement du paysage » ; Mauvaise intégration des extensions villagees, hangars agricoles, pylônes électriques ;	
Paysage contrasté de plaine et de collines (4 faciès différents) ; Repères identitaires appropriés par les habitants ;		Identification en tant que porte d'entrée du PNPC ; Positionnement au sein de la WAPI en tant qu'appui pour le tourisme durable – complémentarité avec les nouveaux urbains ;	Pression touristique due au développement d'un tourisme non intégré. Destruction des sentiers, de la faune et de la flore si le tourisme n'est pas maîtrisé	
Éléments ponctuels renforçant le caractère et l'identité des paysages : colline, saules têtards.	Disparition des saules têtards, des arbres de bornage...	Renommée de portée plus étendue du pôle de randonnée.		
Riche patrimoine historique lié aux grands événements. Patrimoine bâti diversifié (ferme, château, habitation...)	Patrimoine culturel en voie de disparition (légendes, patois, musiques...) ; Patrimoine peu valorisé et méconnu par la population et particulièrement les enfants		Perte de la mémoire, du savoir-faire des Anciens ;	

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accessibilité	Plusieurs outils de gestion de la mobilité (schéma d'accessibilité WAPI, schéma cyclable WAPI, PCM, Cyclo 13) ;	Commune largement dépendante des déplacements individuels motorisés : moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Frasnes – distance par rapport aux services (santé, école secondaire, loisirs, etc.) ; 1,30 véhicules/ménage ;	Visibilité de Frasnes au sein de la WAPI ; Amélioration des résultats suite à l'application des différents outils	Accentuation de la confusion dans la hiérarchie des voiries et difficulté de lisibilité ;
Accessibilité depuis le réseau routier régional : autoroute A8 ; Covoiturage spontané près de l'A8	Accessibilité générale essentiellement routière (N60, N529 et A8) ; Inadéquation des TEC (horaires, fréquence...) Manque de lisibilité de la hiérarchie du réseau viaire, décentralisation du nœud principal (articulation autour de l'A8 et la 60 – connexions ponctuelles) – peu de connexions pour modes alternatifs entre le nœud routier et les centres ; 350 km de voiries communales à gérer ; Une seule porte d'entrée identifiable ;	Structuration autour des pôles de Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing associés à une boucle TEC vers un centre multimodal à Frasnes ; Aménagement d'un espace de covoiturage au pied de l'A8 ;	Vulnérabilité du territoire et des citoyens face à l'augmentation des coûts de l'énergie.	
Gare de Leuze à 10 min, temps de parcours vers les pôles extérieurs compétitifs ; Décentralisation du nœud principal (circulation de transit évitant les villages) ; Réseau de promenades développé et balisé ;	Réseau TEC peu attractif : - Pas de réseau ferroviaire ; - Réseau TEC peu performant tant pour les connexions internes que vers les pôles extérieurs, difficulté de lisibilité ;	Développement des modes alternatifs et renforcement des connexions avec le réseau régional autour de l'ancienne ligne de chemin de fer 86 : épine dorsale ;	Perte de fréquentation des TEC et disparition des lignes	
			Développement de la culture du vélo appuyée sur l'influence flamande, l'attachement à la petite reine : usage quotidien du vélo impliqué par des mesures rapides et peu coûteuses ; Positionnement de FLA en tant qu'exemple pour la gestion de la mobilité et de l'urbanisme au sein des communes rurales héritant d'une structure urbanistique dispersée ;	

	2 taxis sociaux à la demande.	Structure du territoire peu propice à la performance des modes alternatifs et l'accessibilité des personnes fragilisées Taxis sociaux non disponibles le w-e (sauf samedi matin) et les jours fériés Tarifs trop élevés pour les personnes R.I.S.	Vulnérabilité du territoire et des citoyens face à l'augmentation des coûts de l'énergie.
--	-------------------------------	---	---

Structure du bâti	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Habitat traditionnel et patrimonial : nombre important de monuments et sites classés dont une majorité de fermes ;	Éclatement du bâti, habitat fort dispersé lié au caractère même des installations agricoles historiques et renforcé récemment par le développement de lotissements ;	Hiérarchisation et structuration du territoire autour des pôles ; Densification des pôles	Vulnérabilité du territoire due à sa dépendance aux énergies fossiles (dispersion de l'habitat, maisons 4 façades, constructions anciennes : 66% antérieurs à 1976).	
2 pôles de fréquentation identifiables liés à la présence d'équipements : Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing ;	Pas de structuration, hiérarchie du territoire en terme urbanistique ; Traversée dangereuse des nationales surtout à Dergneau et Wattripont ;	Structuration basée sur le réseau de mobilité alternative ;		
Pôles de Frasnes-lez-Anvaing bénéficiant de la mise en place de nouveaux aménagements qualitatifs effectifs ou en cours: place de l'hôtel de ville, ZAE de la sucrerie, Grand'Place...;	Peu de bâti présentant une architecture contemporaine de qualité ; Manque de centralité et convivialité des espaces publics (exemple au sein du pôle d'Anvaing) ; Espaces aménagés au sein des petits bourgs de Saint-Sauveur et Dergneau et en cours d'aménagement pour le cas de Moustier.	Aménagement des espaces publics des villages complémentairement aux pôles (ex : Place d'Oeudeghien, maison de village de Montroeuil...)	Désertification des villages impliquant la fermeture des services (écoles...) et la perte de « vie » au sein de ceux-ci, développement de villages dortoirs	
Projet d'éco-quartier en cours (ZACC Belle-Eau, Ellignies...) Appui de la cellule AT et urbanisme du PNPC	Offre en location faible et à prix élevés ; Méconnaissance des professionnels spécialisés dans l'habitat passif ; Habitudes de vie non adaptées au logement passif	Développement de quartier durable	Manque de professionnels dans le secteur ;	

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Consommation des ressources	<p>Politique de sensibilisation – adhésion à l'Agenda 21L, championnat des énergies renouvelables, charte d'Aalborg.... ;</p> <p>Plusieurs mesures de réduction de consommation énergétiques pour les bâtiments communaux ;</p> <p>Plusieurs infrastructures de production d'énergie renouvelable (éoliennes et panneaux photovoltaïques) ;</p> <p>Part des déchets recyclés : 81 %. Parc à conteneurs</p>	<p>Commune particulièrement dépendante des énergies fossiles et donc vulnérable (structure du territoire et ancienneté du bâti) ;</p> <p>Consommation excessive des extensions des bâtiments scolaires ;</p>	<p>Diminution des consommations suite aux mesures mises en place ;</p>	Vulnérabilité de la population face à l'augmentation des coûts de l'énergie.
Infrastructures techniques	<p>Réseaux complets : eau, électricité, téléphonie ;</p> <p>3 stations d'épurations ;</p>	<p>Pas de réseau de gaz naturel sauf pour Moustier et une partie de Frasnes-lez-Buissenal ;</p> <p>Difficulté de connexion au réseau internet dans certains villages</p>	<p>Développement du réseau d'épuration ; Développement du réseau de gaz</p> <p>Recherche de solution alternative à l'épuration « traditionnelle ».</p>	<p>Disparition des cabines téléphoniques (patrimoine et intérêt social notamment pour les compteurs à budget) ;</p> <p>Objectifs de qualité des eaux non atteints.</p>
			Dynamique de développement	
Structure socio-professionnelle	<p>Bonnes performances en matière d'indicateurs socio-économiques (taux d'activité, d'emploi et de chômage) ;</p> <p>Revenu médian supérieur aux entités de référence.</p>		<p>Soutien à la dynamique communale (impôt des personnes physiques peu élevé à Frasnes : 7 %).</p>	Difficulté d'accès aux écoles secondaires suite à l'augmentation des coûts de déplacement scolaire (peu d'offre scolaires secondaires au sein même de la commune).
Économie locale	<p>Nombre de travailleurs indépendants en hausse. Représentation plus importante que dans les territoires de référence ;</p> <p>Développement de la ZAE de la Sucrerie</p>	<p>Manque de réseau entre les acteurs économiques</p> <p>Peu de commerces de proximité dans les villages ;</p>	<p>Soutien de l'économie locale ;</p>	<p>Peu de possibilités d'extension pour les entreprises (ex : Ets Ménart ont déménagé à Dour) ;</p>

	Pas de dépendance d'un gros employeur délocalisable ; Réseau de petites entreprises.		Valorisation des professionnels locaux dans les projets communaux ; Développement politiques ciblées vers entreprises à ancrage local.	Fragilité du réseau économique local ; Concurrence territoriale défavorable
	Fiscalité attractive			
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture	Attachement à l'identité « Pays des Collines » ; Très grande implication du Parc Naturel du Pays des Collines dans la valorisation agricole avec des actions visant les agriculteurs et les consommateurs ; Initiatives communales relevantes telles la foire agricole de Septembre, marchés fermiers ou encore le Frêne GAL.		Maintien d'une agriculture familiale grâce notamment à la valorisation de la diversification et des produits locaux.	
Agriculture = 80 % du territoire communal ; 209 exploitations ;	46% des exploitants ont plus de 55 ans. Diminution constante du nombre d'exploitations ; Pression immobilière - SAU en diminution constante ; Augmentation du prix du foncier	Spécification agricole et maintien du secteur. Développement suite aux aides et mesures du PNPC	Disparition des exploitations – perte d'identité, de savoir-faire et de lien social ; Augmentation de la taille des exploitations = intensification ; Manque d'adéquation de la nouvelle PAC	
6 % en diversification ; Large panel de productions valorisées dont certaines spécificités (asinerie, brasserie, ferme gourmande, etc.) ;		Développement du tourisme vert soutenu par l'offre en diversification agricole		
Secteur secondaire	Diversité du type d'établissements (TPE, industries).	Majorité du secteur directement lié au secteur agricole et agroalimentaire.	Renforcement de l'image identitaire de pôle agricole.	Disparition des établissements liés au secteur agricole.
Secteur tertiaire dont tourisme	1/4 des postes dans le secteur tertiaire (enseignement, administration publique) ; Commerces centralisés sur Frasnes-lez-Buissenal ; Capacité d'hébergement supérieure à 400 lits (dont 21 gîtes et chambres d'hôtes) ;	Pas de grands pôles d'attractivité ;	Développement du tourisme de terroir ; Accentuation des retombées locales par la valorisation des circuits courts;	Pression sur le cadre de vie due au développement touristique ; Moteur de développement touristique déjà lancé ;

Cohésion sociale				
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
> 50 établissements HORECA ; Augmentation remarquée de la fréquentation touristique ; Partenariat avec la MTT Attraits touristiques majeurs liés aux caractéristiques rurales du territoire : asinerie, ferme, jardin, château, sentiers balisés...	Domaine de Jaurieu situé en périphérie. Augmentation constante de la population depuis 1991 (+7 %), devrait continuer à croître pendant les 25 prochaines années (± 1.500 habitants en plus en 2040) ; Solde migratoire systématiquement positif depuis 1994 ; Taille des ménages supérieure à la moyenne régionale ; Pourcentage de ménages isolés inférieur à la moyenne régionale.	Faible densité, éparpillement de l'habitat ; Croissance hétérogène au sein de l'entité. Les pôles principaux (Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing) ne semblent pas particulièrement attractifs ; à l'inverse les entités de Dergneau, Montroeur-au-Bois ou encore Saint-Sauveur accueillent de nombreux nouveaux habitants ; Plus de 50 % de la population habite en dehors des villages ; Diminution de la taille moyenne des ménages et une augmentation du nombre d'isolés.	Renforcement de l'attractivité des pôles. Augmentation des ménages isolés ; Territoire à 2 vitesses ; Poursuite du morcellement du territoire.	Vieillissement de la population ; Poursuite du morcellement du territoire.
Logement		Fort proportion de maisons isolées (63 % contre 33 % en Wallonie) ; Plus de 60 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 40 % antérieurs à 1900.	Restauration du patrimoine bâti.	Difficultés de répondre aux nouvelles demandes en équipements communautaires et logements (maisons de soins et de repos, crèches) ; Augmentation de la population = perte du caractère rural ; Dépendances aux énergies fossiles (PEB du bâti ancien).

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services à l'enfance et à la jeunesse	Large gamme d'activités extra-scolaires proposée.	Taux de couverture de la petite enfance inférieur à l'objectif européen de 28 % ; Seulement 2 aires de jeux toutes deux situées à Frasnes-lez-Buissenal	Augmentation de la capacité d'accueil de la petite enfance (crèche et accueillantes)	
Enseignement	Présence d'écoles dans chaque village ; Un athénée ; Accueil extra-scolaire ; Écoles en immersion.	Pas d'établissement d'enseignement supérieur ; Vétusté, étroitesse et non adaptation de certains bâtiments scolaires	Développement de l'offre scolaire et modernisation des outils pédagogiques.	Manque de fréquentation des écoles de village et fermeture
Services aux seniors	Présence de deux maisons de repos (160 lits) ; Dynamisme du Conseil des Aînés ; Activités intergénérationnelles ; Offre en repas et soins à domicile	Manque de places, extensions d'écoles dans des containerus. Manque de formation pour adultes	Succès des écoles en immersion limitant potentiellement l'accès aux élèves frasnois.	Manque d'adaptation et de gestion des services pour les plus de 75 ans
		Structure du territoire (éclatement du bâti) peu favorable au maintien des personnes âgées à domicile.	Extension de la capacité de la résidence Vivaldi en cours ; Projet de résidence-service en cours	Développement des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Culture et gouvernance	NOMBREUSES manifestations culturelles à rayonnement supracommunal ; 5 maisons de village ;	Faible nombre culturelles ;	Dynamisation de la Maison du sucre et du secteur en lien avec les activités du territoire et la sucrerie de Fontenoy ;	Essoufflement des associations et du bénévolat ; Développement de l'individualisme – « cybermonde »
	Large consultation de la population (6 organes consultatifs) ; Grand dynamisme participatif dans la gestion du territoire (PCDN, GT...) ;	Dispersion des forces et manque de coordination entre les organisations.	Dynamisme facilitant la mise sur pied des projets.	Risque de concurrence entre d'« essoufflement » des participants.
	Présence de plusieurs outils d'information à la population (site internet, journal communal...);			
	Identité communale revendiquée autour des activités agricoles et notamment le sucre ;			
	Implication de la commune dans plusieurs structures de gouvernance à différentes échelles, dont certaines associant la société civile ;			
	Identité supracommunale affirmée par la GECT Lille-Courtrai-Tournai, la Wallonie Picarde et le Parc Naturel du Pays des Collines.			
Sport et santé	Organisation d'activités sportives de haut niveau (Tournoi de volley) ; Diversité et quantités d'activités sportives ;		Ouverture vers l'extérieur - Reconnaissance internationale du sport fransois (Pays-Bas, Allemagne...)	
	Palettes d'infrastructures sportives ; Projet « Sport sur Ordonnance » ; Qualité des plaines de jeux d'été ;	Infrastructures sportives saturées ; Sport de rue peu développé ; Pas de piscine ou de lieu de baignade ;	Projet de centre sportif en cours ;	Coût des déplacements.
	Popularité du vélo (Petite reine et Triptyque des Monts et Châteaux) ;		Cyclo 13 = inciter au sport au quotidien, à l'usage du vélo pour les déplacements autres que sportifs ;	
	Bonne couverture médicale (dentistes, kiné, infirmières à domicile, médecins...)	5/8 des médecins généralistes sont âgés de plus de 50 ans ; Offre en soins et santé hospitaliers absente au sein du territoire communal.	Développement de facilités vers les pôles hospitaliers situés à moins de 20 km de la commune.	Pénurie en médecin généraliste

II. Défis et objectifs

Le rapport socio-économique et l'implication de la CLDR ont démontré une **dynamique enclenchée** sur la commune en matière d'évolution durable. **En appui sur celle-ci et face aux challenges posés** par la structure existante de Frasnes-lez-Anvaing, nous avons identifié **deux défis majeurs** auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir et qui semblent pertinents à relever dans le cadre de l'élaboration d'un PCDR. Ces deux défis concernent des objectifs visant l'amélioration et la valorisation du territoire **in situ**, l'amélioration et la valorisation du cadre de vie en général mais aussi le renforcement des apports **ex situ** via l'accentuation de l'attractivité et le retentissement de la commune en dehors de ses frontières.

- Défi n°1 : 2025 : Frasnes, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural
 - Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux
 - Objectif 1.2 : Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages
 - Objectif 1.3 : Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la sécurité routière et la mobilité générale
 - Objectif 1.4 : Induire des changements de comportements en faveur du développement durable
- Défi n°2 : 2025 : Frasnes, commune rurale ouverte sur le monde
 - Objectif 2.1 : S'identifier en tant que pôle agricole
 - Objectif 2.2 : Professionnaliser le secteur touristique
 - Objectif 2.3 : Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale
 - Objectif 2.4 : Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

II.1 Défi n°1 : 2025 : Frasnes, commune active pour les défis de durabilité en milieu rural



En matière de développement durable, les projets pilotes et les bons exemples se concentrent actuellement majoritairement en milieu urbain. Certainement parce que les lignes de conduite préconisées pour la durabilité (densité, modes de transport alternatifs...) sont plutôt contradictoires avec la structure des territoires ruraux et parce que l'on considère usuellement que les défis de l'avenir se situent en ville étant donné que depuis 2006, plus de 50% de la population mondiale vit dans les villes.

La Wallonie est composée principalement de territoires complexes où les limites entre la ruralité et l'urbanité sont difficiles à cerner. La réflexion sur la durabilité en milieu rural semble donc impérative tout comme l'identification de « **laboratoires ruraux** », territoires capables de tester des solutions en vue d'assurer leur adaptation en complémentarité avec les polarités urbaines proches.

C'est naturellement que ce défi s'applique à la commune de Frasnes-lez-Anvaing. D'une part, une des premières clés du développement durable, la bonne gouvernance peut s'appuyer sur la participation citoyenne déjà engagée sur le territoire. D'autre part, les défis sont amplifiés en matière de performance énergétique et de rationalisation des infrastructures, dû à l'éparpillement impressionnant du bâti et l'ampleur du réseau viaire, c'est donc un exemple convaincant. Enfin, malgré cette structure urbanistique typiquement rurale reconnue pour ses paysages vecteurs de développement touristique, on discerne aisément les polarités concentrant les services et le tissu économique sur lesquelles l'organisation du territoire peut s'appuyer.

II.1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

Tous les grands documents d'orientation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le SDER, l'article 1^{er} du CWATUPE, la Politique d'aménagement du territoire du XXI^{ème} siècle - lignes de forces... envisagent la gestion parcimonieuse du sol comme socle de tout acte d'aménager. En découlent logiquement les objectifs de densification de l'urbanisation pour éviter la dispersion de l'habitat et renforcer les noyaux centraux permettant :

- d'offrir une variété de fonctions dans un espace restreint ;
- de faciliter l'organisation des services et des moyens de transport performants ;
- d'économiser l'espace ;
- de réduire les coûts d'équipement.

« Sur le plan urbanistique et architectural, les territoires ruraux ont des spécificités, qui diffèrent notamment selon les régions agro-géographiques. Ils doivent à la fois conserver les caractéristiques qui font leur identité et leur charme et s'ouvrir à de nouvelles techniques et formes d'habitat, notamment pour favoriser la performance énergétique des bâtiments. L'implantation des nouvelles constructions doit respecter les structures historiques tout en privilégiant les formes d'habitat compactes afin de préserver les paysages et l'environnement.¹ »

Sur le territoire frasnois se distinguent particulièrement le bourg de Frasnes-lez-Buissenal concentrant équipements, services, zone d'activité et commerces et le pôle scolaire d'Anvaing.

Parmi les 13 villages, certains comme Saint-Sauveur se sont davantage développés et accueillent aujourd'hui une part importante des logements.

Le développement positif de projets sur l'ensemble du territoire communal ne doit pas hypothéquer la nécessaire priorisation des actions sur des pôles capables d'assumer un rôle de moteur polyfonctionnel concentrant ressources et solutions efficaces pour l'ensemble de la commune.

La structuration du territoire autour du pôle rural de Frasnes-lez-Buissenal et du pôle scolaire et sportif d'Anvaing doit permettre une économie dans les aménagements, un renforcement de l'efficacité des modes de transport alternatif mais aussi la valorisation et la protection des richesses écologiques et paysagères. La gestion territoriale doit équilibrer et revoir la répartition des zones urbanisables de manière à protéger les paysages par le maintien d'ouvertures paysagères et plus particulièrement les longueurs de vue attractives et caractéristiques du Pays telles que celles s'évitant depuis la colline de Saint-Sauveur mais aussi de part et d'autre de la rue de la Gare à Anvaing aujourd'hui « privatisées » par des lotissements.

Aujourd'hui alors que la commune cumule les outils de réflexion à l'échelle infra-communale (Schéma Directeur Frasnes 2025, PCA du Monceau, RUE ZACC « Belle-Eau », Cyclo 13 ...) et supracommunale (Projet de territoire pour la Wallonie picarde, Schéma directeur cyclable de la WAPI, plan stratégique du Parc naturel...), la réflexion globale sur l'aménagement du territoire pour une vision stratégique sur l'échelon communal, capable d'articuler le tout, fait défaut.

La structuration du territoire passe également par une gestion foncière proactive. En matière d'aménagement, la commune n'est qu'une instance d'avis. C'est donc par la maîtrise du foncier que la commune peut influencer qualitativement les divers projets immobiliers qui vont être réalisés sur son territoire. En effet, la maîtrise du foncier comme outil de gestion territoriale constitue un élément fondamental pour peser sur l'aménagement et sur la création de projets de qualité dans la commune.

¹ Source : SPW-DGO4, Projet de SDER (non approuvé), 2013

La commune doit ainsi se munir d'une stratégie foncière proactive pour influencer plus fortement les constructions sur son territoire. Pour cela, la commune doit appréhender le foncier comme étant une ressource finie, non renouvelable et dont la gestion s'avère fondamentale à un aménagement maîtrisé et de qualité.

Pour que le développement se fasse de manière harmonieuse, la commune doit accroître ses réserves foncières dans des points stratégiques. Il est donc important de

- se munir d'une stratégie d'acquisition foncière claire comme outil de gestion pour maîtriser l'aménagement du territoire communal ;
- engager une politique à long terme de rachats fonciers réguliers et financièrement responsables de terrains sur le territoire de la commune afin de créer une réserve foncière ;
- relever les bâtiments insalubres, inoccupés ou sous exploités pour identifier les réserves de réaffectation. La CLDR a d'ailleurs relevé que la commune comptait pas moins de 16 églises présentant chacune leur potentiel.

Référence(s) au rapport socio-économique :

I.3.3. Potentiel foncier et dispersion (350 ha de potentiel foncier) ;

III.1.3. Paysage (longueur de vue) ;

III.1.4. Accessibilité (manque de lisibilité de la hiérarchie du réseau viaire – 350 km de voiries communales) ;

III.1.5. Structure du bâti (habitat très dispersé – 3 structures existantes : pôles, petits bourgs et villages et hameaux) ;

III.1.6. Consommation des ressources (large dépendance aux énergies fossiles)

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif I.1. : Structurer le territoire

- a. *Freiner l'étalement de l'urbanisation ;*
- b. *Optimiser les distances à parcourir ;*
- c. *Tenir compte de la diversité du territoire : de la politique de la Ville au développement rural ; Densifier les territoires centraux ;*
- d. *Préserver l'identité des quartiers résidentiels, villages et hameaux des territoires ruraux et permettre leur urbanisation.*

Objectif IV.4. : Développer une gestion active du paysage et du patrimoine

- a. *Trouver un équilibre entre protection, évolution et développement ;*
- b. *Préserver et valoriser le patrimoine bâti et non bâti ;*
- c. *Encourager la créativité architecturale et lui donner plus de place dans la culture commune*

Référence(s) aux autres outils communaux :

PCDR 2000 – 2010 – Requalifier et valoriser le potentiel du cadre de vie ;

PCM – Revaloriser et développer les lieux de vie et de travail en tenant compte de la liaison entre urbanisme et mobilité ;

PCM – Optimiser les services des TEC ;

Schéma directeur - Frasnes 2025

RUE « ZACC Belle Eau »

PCA du Monceau

II.1.2 Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages

Complémentairement à la convention de Rio sur la diversité écologique, la Charte de Florence adoptée en 2000 établit les principes devant guider la mise en œuvre de politiques nationales concernant le paysage et l'instauration d'une coopération internationale en la matière.

Pour la Charte du Paysage, le paysage n'est pas un tableau figé : il est à la fois le résultat et le témoin des occupations successives du territoire. Il évolue donc constamment, presque quotidiennement, en fonction des choix des acteurs individuels et des orientations collectives des sociétés.

La Convention européenne du paysage a alors opté pour une définition du paysage assumant cette diversité et insistant sur la perception commune des populations à savoir : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Découlant de cette convention et induit par l'intérêt économique porté par le paysage en tant que vecteur de développement touristique, cet objectif vise à soutenir et renforcer les actions en matière de protection et restauration des espaces naturels et paysagers définis.

En effet, tant le parc naturel que le PCDN ont mis en évidence les qualités paysagères et naturelles de la commune et s'attèlent à leur protection (charte paysagère du Pays des Collines, promotion des mesures agri-environnementales, fête de la nature...). Aussi à l'échelle supracommunale, la stratégie de la Wallonie Picarde rejoint ces intérêts et met en œuvre des projets « Paysages et Produits du Terroir » (route des collines, routes paysagère, route de la bière, etc).

Il s'agira notamment, dans le cadre du PCDR-A21L, de mettre en valeur le site de Frasnes-les-Bassins (les anciens bassins de décantation de la Sucrerie classés en réserve naturelle domaniale, pour lesquels plusieurs acteurs dont le CRIE de Mouscron déjà très actif sur le terrain, l'intercommunale IDETA et la commune mènent des réflexions sur les possibilités de valorisation et viabilisation) mais aussi de mener une politique rigoureuse en matière de gestion des eaux.

Cet objectif devra être traduit de manière transversale dans l'ensemble des fiches-projets par le respect des critères de durabilité dans le choix des aménagements et des matériaux. Par exemple, une attention particulière sera portée au respect de la perméabilité des sols et de la temporisation des eaux pluviales, et ce pour faire face aux risques liés à la gestion des eaux (écoulements de boue, inondations...) particulièrement présents au pied des collines. Il concerne également la gestion des eaux usées, domaine dans lequel la commune devra faire preuve d'inventivité, étant donné le constat de plus de 50 % du territoire non repris en zone d'épuration collective.

La protection du patrimoine naturel et paysager est d'autant plus effective quand on renforce sa connaissance et son intérêt. Le soutien des nombreux projets déjà présents (circuits de promenade, réseau de points nœuds, diversification agricole, développement de l'horeca...) rencontre donc le présent objectif par la valorisation économique du paysage en tant que produit touristique. Ceci en cohérence avec les objectifs du projet de SDER dont celui de développer le tourisme diffus dans les territoires ruraux.

Référence(s) au rapport socio-économique :

- III.1.1. Structure physique (relief contrasté > diversité des biotopes) ;*
- III.1.2. Structure naturelle (répartition non équitable de la structure écologique principale) ;*
- III.1.3. Paysage (Pays des collines) ;*
- III.1.6. Consommation des ressources (réseau d'épuration non finalisé)*

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif IV.1 : Préserver les espaces non bâtis et organiser la multiplicité de leurs fonctions

- a. *Protéger et garantir à long terme le caractère multifonctionnel des espaces agricoles ;*

Objectif IV.2 : Protéger le réseau écologique et développer les systèmes écosystémiques

- b. *Protéger et gérer les sites de grand intérêt écologique reconnus ;*
- c. *Mettre en place une trame verte et bleue ;*
- d. *Développer les services écosystémiques.*

Objectif IV.3 : Gérer les ressources exploitables de manière parcimonieuse

- a. *Garantir l'approvisionnement en potable et protéger les eaux souterraines ;*
- b. *Tenir compte des capacités d'alimentation et du traitement des eaux usées ;*
- c. *Limiter l'imperméabilisation ;*
- d. *Lutter contre l'érosion des sols et préserver leur qualité ;*

Référence(s) aux autres outils communaux :

PCDR 2000 – 2010 – Soutenir la protection des patrimoines ;

PCDN

Charte PNPC (en cours d'élaboration)

II.1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la sécurité routière et la mobilité générale

« *La mobilité constitue un défi à la fois social, économique et environnemental. Face à ce défi, la Wallonie affirme la mise en place d'une mobilité maîtrisée comme une condition impérieuse d'intégration sociale et d'accès au travail.*² »

Les caractéristiques du tissu urbanisé frasnois, à la fois dense et éclaté, associé à un relief accidenté imposent des réponses appropriées en matière de déplacements durables. Taxi sociaux, plus flexibles que des transports en communs traditionnels, circuits doux profitant des tracés les plus directs et les moins contraignant tels les anciennes lignes ferrés, l'ensemble des solutions doivent être réfléchies en fonction de la réalité de terrain, avec comme seul objectif de proposer des alternatives à la voiture individuelle efficaces et compétitives pour d'une part offrir un moyen de transport pour chacun mais aussi diminuer l'empreinte écologique des transports

Néanmoins, au sein d'une commune destituée de sa ligne de chemin de fer, la mobilité routière, notamment dans les connections avec les pôles urbains et économiques extérieurs, reste importante. Il s'agira donc de promouvoir des aménagements ponctuels pour améliorer la sécurité routière, ceci particulièrement dans les traversées de villages par les routes régionales telles que celle de Wattripont et de Dergneau. Le traitement technique des aménagements devra être associé à une réflexion esthétique renforçant l'identité communale et les portes d'entrées

En parallèle, il s'agira à terme d'organiser la diminution de la demande en transport. « *En prenant la problématique à l'origine, c'est-à-dire en rationalisant la demande de mobilité, l'aménagement du territoire a un rôle important à jouer : un territoire mieux structuré contribue à réduire les distances à parcourir et la dépendance à la voiture individuelle tout en améliorant l'efficacité d'autres modes de transport.*³ » soit agir sur la quantité des déplacements.

Le renforcement des pôles d'emploi et de résidence et la lutte contre l'étalement urbain restent donc d'actualité.

² Source : SPW-DGO4, SDER, 2013

³ Source : SPW-DGO4, SDER, 2013

Référence(s) au rapport socio-économique :

- III.1.4. Accessibilité (accessibilité essentiellement routière) ;*
- III.1.5. Structure du bâti (habitat très dispersé) ;*
- III.1.6. Consommation des ressources (large dépendance aux énergies fossiles)*

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif III.2 : Moins de trafic routier pour une mobilité plus durable

- a. Réduire progressivement la part de la voiture individuelle ;*
- b. Augmenter la part de covoiturage ;*

Objectif III.4 : Développer des transports collectifs performants pour un meilleur accès aux emplois et aux services

- a. Réorganiser et structurer les transports collectifs en tenant compte des spécificités des pôles et des territoires qu'ils desservent*

Objectif III.5 : Favoriser la pratique de la marche et du vélo par de meilleurs aménagements

- a. Augmenter la pratique de la marche et sécuriser les cheminements piétons ;*
- b. Poursuivre le développement d'un réseau structurant et maillé d'itinéraires cyclables et sécurisés*
- c. Favoriser l'intermodalité entre les modes actifs et les transports en commun*

Référence(s) aux autres outils communaux :

PCM – Améliorer la sécurité routière et le sentiment de sécurité ;

PCM – Structurer les déplacements de charrois particuliers et de transit ;

PCM – Développer la pratique des modes doux ;

PCM – Améliorer l'accessibilité des lieux de loisirs et services de la commune et développer la mobilité vers les services extra-muros ;

PCM – Revaloriser et développer les lieux de vie et de travail en tenant compte de la liaison entre urbanisme et mobilité ;

PCM – Optimiser les services des TEC ;

Cyclo 13 – Rendre la pratique quotidienne du vélo possible, sûre et normale pour tous

II.1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

S'engager sur la voie de la durabilité implique des changements de comportement et la responsabilisation de chacun à hauteur de ses engagements.

Pour ce faire, des efforts doivent être concentrés sur des actions induisant ces changements, tout en sachant que les résultats ne risquent d'être obtenus qu'après de longues années, voire des générations.

Pour ce faire, l'information et la sensibilisation sont indispensables mais ne suffisent pas.

Si le public ne réagit pas directement aux informations, il est donc nécessaire de se tourner vers d'autres disciplines en analysant par exemple les stratégies de marketing qui tiennent les consommateurs par des liens émotionnels qui durent depuis des années. Il est intéressant de noter qu'en général les stratégies de communication fondées sur des messages négatifs (la peur, la critique du domicile privé, la culpabilité sur les habitudes d'achat...) sont très peu efficaces.

Ces changements de comportement concernent précisément Frasnes-lez-Anvaing au niveau:

- des habitudes alimentaires (consommation de produits locaux) en renforçant les initiatives déjà en cours (Groupement Achat Local Frêne, Marché d'Anvaing...) valorisant les productions locales dont celles des fermes frasnoises (6 % en diversification) et des restaurateurs locaux travaillant déjà en collaboration avec ces initiatives ;
- des modes de déplacements. Actuellement très peu d'enfants de l'entité se rendent à l'école à pied ou en vélo. D'autre part, alors que la part de déplacements en véhicules privés est de 90 % (86,6 % en Wallonie) et les besoins en covoiturage avérés et confirmés par la cinquantaine de voitures stationnant quotidiennement au pied de l'autoroute témoignant des personnes pratiquant spontanément le covoiturage, la plateforme Carpool.be compte un seul Frasnois. Il s'agira de soutenir la mise en œuvre de projets volontaristes en vue de renverser ces situations, tels le schéma Cyclo 13 ou l'amélioration des conditions de covoiturage.
- de la consommation énergétique dans les comportements individuels mais également dans les pratiques de rénovation des bâtiments. Frasnes-lez-Anvaing compte une large part de maisons 4 façades (63 % contre 33 % en Région wallonne) et plus de 60 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 40 % antérieurs à 1900.
- des habitudes de vie : épuration des eaux, collecte des déchets, télétravail...

En tant qu'exemple, la commune peut impulser au sein de sa population des changements de comportements et des attitudes favorables au développement durable... en commençant par son propre fonctionnement d'administration. C'est dans cet objectif qu'a été mise en place la plateforme interservices.

Référence(s) au rapport socio-économique :

III.1.6. Consommation des ressources (large dépendance aux énergies fossiles)

III.2.3. Agriculture (large panel de productions locales valorisées – implication des acteurs locaux) ;

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif II.5 : Assurer la sécurité énergétique pour tous, développer l'énergie renouvelable et adapter les infrastructures

- a. *Créer les conditions territoriales de la sécurité énergétique et tendre vers l'indépendance énergétique*

Objectif II.7 : Soutenir l'agriculture et valoriser les ressources naturelles de manière durable

- a. *Améliorer tous les types d'agriculture, développer des activités de production agricole durable*

Référence(s) aux autres outils communaux :

Déclaration de politique communale – agriculture et circuits courts

Cyclo 13 – Rendre la pratique quotidienne du vélo possible, sûre et normale pour tous

II.2 Défi n°2 : 2025 : Frasnes, commune rurale ouverte sur le monde



« Les fondements d'une politique permettant la sauvegarde des caractéristiques rurales des territoires doivent se fonder sur:

- *un développement économique s'appuyant sur l'ensemble des activités rurales en maintenant notamment la spécificité agricole de ceux-ci, tout en permettant aux espaces ruraux d'être attractifs pour l'activité économique;*
- *la maîtrise et le déploiement ciblé de la fonction résidentielle, afin d'affirmer l'identité rurale des territoires;*
- *la préservation du cadre de vie et de l'environnement, spécificité du monde rural;*
- *le maintien et le renforcement des services publics dans les espaces ruraux.⁴ »*

Néanmoins, sauvegarder l'identité rurale d'une entité, n'est en rien en opposition avec l'ouverture de ses habitants sur le monde et son évolution, bien au contraire. C'est précisément sur base d'un positionnement stratégique intelligent et contemporain que la ruralité de Frasnes-lez-Anvaing doit se développer.

Ainsi, outre les actions favorisant la mise en place d'infrastructures polarisantes pour le milieu rural et la construction d'une image positive de moteur dans ce domaine, d'autres initiatives visant le déploiement d'une culture ouverte sur le monde peuvent être menées. Citons, par exemple, le domaine de l'architecture contemporaine durable, où des initiatives de la WAPI (publication : Architecture contemporaine de la Wallonie picarde, Groupe de travail...) se sont mises en route ces derniers temps et où des exemples commencent à ponctuer ça et là le territoire, celui de l'apprentissage étendu de langues étrangères, par exemple, en appui du secteur touristique en plein croissance dans la région.

Plus localement, ce défi concerne in fine, le maintien et le renforcement de l'attractivité communale tant au niveau économique que résidentiel, ceci pour assurer la vitalité nécessaire à la pérennité des activités présentes.

⁴ DE SCHUTTER T., Le développement territorial durable: les défis des communes rurales, UVCW, 2014

II.2.1 S'identifier en tant que pôle agricole

L'un des grands enjeux de développement d'une commune rurale est de réussir à organiser des conditions permettant de recréer une forme de mixité des fonctions pour éviter l'évolution vers des villages dortoirs. Or, la commune de Frasnes-lez-Anvaing possède un caractère rural très marqué (plus de 80 % du territoire communal sont dévolus à l'agriculture) et un taux d'emploi local respectable. La fabrication de denrées alimentaires, avec l'industrie chimique et la fabrication de produits métalliques sont d'ailleurs, les activités qui y pourvoient le plus d'emplois (> 300 emplois).

Ces constats démontrent que même après la fermeture de la réputée sucrerie frasnoise, le secteur agricole et de ses dérivés maintient une part prépondérante dans l'activité locale. Le Pays des Collines dont Frasnes-lez-Anvaing est réputé pour les produits issus de la diversification agricole et de l'artisanat. La diversification s'est étendue aux produits de bouche mais aussi dans l'hébergement. Avec l'aide du Parc naturel du Pays des Collines, les initiatives valorisant les circuits courts se multiplient.

L'objectif vise à **soutenir l'activité économique locale** et en particulier les activités **en rapport direct avec le territoire** (plus difficilement délocalisables).

Il s'agit, en appui du potentiel naturel et des nombreux projets déjà existants de développer la filière par la mise en place de projets spécifiques et à retentissement régional tels que l'installation d'un **hall-relais agricole et le développement de l'agroforesterie**.

Toute possibilité de diversification agricole permettant des débouchés potentiels, doit être étudiée. L'information récurrente auprès de la population agricole et non agricole est également un facteur de dynamisation important.

Référence(s) au rapport socio-économique :

III.1.6. Consommation des ressources (large dépendance aux énergies fossiles)

III.2.3. Agriculture (attachement à l'identité « Pays des Collines – implication des acteurs locaux) ;

III.2.4. Secteur secondaire (majorité du secteur directement lié au secteur agricole) ;

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif II.3 : Encourager l'émergence des secteurs participant à l'excellence wallonne ou contribuant à la diversité des emplois

- b. *Soutenir les pôles de compétitivité et les pôles existants (les sciences du vivant, l'agro-industrie, le génie mécanique) ;*

Objectif II.5 : Assurer la sécurité énergétique pour tous, développer l'énergie renouvelable et adapter les infrastructures

- a. *Créer les conditions territoriales de la sécurité énergétique et tendre vers l'indépendance énergétique*

Objectif II.7 : Soutenir l'agriculture et valoriser les ressources naturelles de manière durable

- a. *Améliorer tous les types d'agriculture, développer des activités de production agricole durable*

Référence(s) aux autres outils communaux :

Déclaration de politique communale – agriculture et circuits courts (création d'un hall-relais);

PCDR 2000-2010 – Consolider le positionnement du secteur agricole dans l'économie locale ;

PCDR 2000-2010 – Consolider les réseaux économiques traditionnels ;

PCDR 2000-2010 – Soutenir le développement économique intégré dans le Parc naturel ;

Etudes de faisabilité hall-relais, agroforesterie, valorisation énergétique des taillis de saule...

II.2.2 Professionnaliser le secteur touristique

Bénéficiant d'un réservoir naturel remarquable (ses paysages) et d'un positionnement stratégique au sein de la Wallonie Picarde, entre la Métropole Tournai-Lille et la Flandre et aux portes du Parc naturel du Pays des Collines, la commune de Frasnes-lez-Anvaing dispose d'une offre touristique associée au **tourisme vert** en plein développement (produits de bouche, diversification agricole, pôle VTT...) Cette offre touristique, intégrée dans les stratégies supralocales précitées, présente, néanmoins, un potentiel de développement largement sous-exploité.

Il s'agira donc de tirer parti de ces atouts, en se positionnant, par exemple, comme porte d'entrée du Parc naturel du Pays des Collines depuis la sortie de l'autoroute, en renforçant l'identification de la commune par le traitement des entrées de villages mais surtout de tirer parti du respectable potentiel touristique de Frasnes-les-bassins en en faisant un produit d'appel fort.

Parallèlement aux produits proposés, aux itinéraires de promenades et découvertes, il tient de mettre en place une structure touristique professionnelle vulgarisant et vantant les particularités de la commune. Un « package » découverte frasnoise pourrait être proposé.

Toutes ces initiatives dépendent directement de la prise en compte du tourisme comme un vrai secteur économique nécessitant professionalisation et structuration comme tout autre secteur en développement.

Référence(s) au rapport socio-économique :

III.1.1. Structure physique (développement du secteur touristique autour de la valorisation des caractéristiques physiques du territoire en partenariat avec le PN)

III.2.3. Agriculture (attachement à l'identité « Pays des Collines) ;

III.2.5. Secteur tertiaire dont tourisme (augmentation remarquée de la fréquentation touristique – attractions touristiques existantes) ;

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif II.6 : Wallonie, terre d'accueil pour le tourisme et les loisirs

a. Renforcer l'attractivité des sites et des territoires touristiques urbains et ruraux

Objectif II.7 : Soutenir l'agriculture et valoriser les ressources naturelles de manière durable

b. Améliorer tous les types d'agriculture, développer des activités de production agricole durable

Référence(s) aux autres outils communaux :

Déclaration de politique communale – Structuration d'un pôle culturel, touristique et environnemental;

PCDR 2000-2010 – Consolider la dynamique touristique ;

PCDR 2000-2010 – Développer la dynamique touristique à travers de nouveaux produits ;

Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde – identifier un pôle VTT basé sur le réseau existant de Frasnes-lez-Anvaing

II.2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Complémentaire à l'objectif de structuration du territoire, cet objectif doit permettre d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux dictés par l'évolution démographique.

« [...] *la localisation des logements et des services est essentielle pour la vie quotidienne des citoyens, elle structure le territoire et constitue la plus grande part de la superficie urbanisée. Or la population évolue. A l'accroissement prévu s'ajoutent des phénomènes propres à nos sociétés contemporaines : diminution de la taille des ménages, allongement de la durée de vie et augmentation des inégalités territoriales. Face à ces enjeux, la Wallonie souhaite garantir à chacun la réponse à ses besoins fondamentaux, notamment le logement et les services.*⁵ »

Les prospectives démographiques annoncent une augmentation de 1.500 habitants à Frasnes-lez-Anvaing à l'horizon 2040. Or, même si la commune comptabilise des indicateurs socio-économiques positifs, même si l'attache et l'identité communale sont particulièrement marquées, il est à noter qu'en 10 ans, la part des 20-40 ans a fortement diminué alors que celle des plus de 60 et 80 ans a fortement augmenté. Cette évolution structurelle nécessite une adaptation raisonnée de l'offre de logements mais également des services.

Le départ des jeunes est évidemment lié aux valeurs immobilières de plus en plus élevées, mais également au manque de « réponses » à leurs attentes spécifiques (accueil de la petite enfance, entreprises locales, mobilité alternative, possibilité de télétravail...). Cet objectif vise dès lors à y répondre afin de fidéliser les jeunes et ainsi de favoriser leur maintien dans la commune.

Par ailleurs, les ainés sont généralement très attachés au lieu où ils ont vécu, où ils ont élevé leurs enfants, et où ils possèdent un réseau social développé. Mais bien qu'il existe plusieurs infrastructures d'accueil pour les séniors au sein de la commune, vu l'évolution de la demande, l'offre ne pourra y répondre totalement. Cet objectif vise alors à trouver des solutions pour accompagner les personnes âgées chez elles ou dans des centres d'accueil, en leur permettant de continuer à vivre sur le territoire communal, près de leur famille.

En parallèle aux réflexions sur le logement, le maintien et l'évolution des services pour toutes les catégories d'âges doivent veiller à répondre aux attentes de chacun pour assurer une mixité sociale et soutenir l'attachement communal.

⁵ Source : SPW-DGO4, SDER, 2013

Référence(s) au rapport socio-économique :

- III.3.1. *Structure démographique (± 1.500 habitants en plus en 2040 – vieillissement de la population)*
- III.3.2. *Logements (plus de 60 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 40 % antérieurs à 1900) ;*
- III.3.3. *Services à l'enfance et à la jeunesse (taux de couverture de la petite enfance inférieur à l'objectif européen : 28 %) ;*
- III.3.5. *Services aux seniors (structure du territoire (éclatement du bâti) peu favorable au maintien des personnes âgées à domicile) ;*

Référence(s) au projet de SDER :

Objectif I.4 : Adapter le parc de logement actuel et à venir aux défis de demain

- a. *Diversifier et adapter l'offre en logements pour répondre aux besoins ;*
- b. *Encourager les formes d'habitat innovantes ;*
- c. *Isoler plus de 800 000 logements d'ici 2040*

Objectif I.5 : Des services et équipements accessibles à tous

- c. *Conserver et renforcer les services de base au cœur des quartiers et des villages ;*
- d. *Maintenir les services et développer des solutions innovantes pour les territoires ruraux*

Référence(s) aux autres outils communaux :

Déclaration de politique communale – Répondre à la demande de logements par l'habitat groupé

Déclaration de politique communale – Rechercher l'Excellence : modernisation des outils pédagogiques, ouverture d'une crèche

II.2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

Face à l'individualisme de nos modes de vies contemporains, des voix se lèvent pour dénoncer ses dérives et des nouveaux modes de vie émergent basés non seulement sur la rencontre mais également sur la mutualisation de services et équipements. Ces besoins naissants sont aussi le fruit de la nécessaire sobriété spatiale et énergétique à laquelle les sociétés contemporaines, rurales ou urbaines, sont confrontées. Les politiques communales, en première ligne dans la recherche d'un meilleur cadre de vie pour ses habitants, se doivent d'être à l'écoute de ces signaux émergeants et d'en favoriser leur déploiement.

La réapparition des salles vouées aux rencontres de quartier, accueillant des activités parfois inattendues, en est un signe de cette attente de convivialité et d'échange de la part de la population

Largement relayés par les associations locales, particulièrement actives dans Frasnes, les besoins en maisons de village, salles de sport, culturelles ou polyvalentes ont été signalés dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Au-delà des objectifs de réduction des trajets domicile-travail, l'émergence d'espaces de co-working sont, en effet, également une réponse aux objectifs de favorisation de l'échange et du partage d'informations et infrastructures.

Cet objectif vise donc à soutenir cette dynamique par la mise à disposition des infrastructures nécessaires dans les différentes sous-entités mais aussi par le renforcement des rencontres informelles et quotidiennes autour des équipements de proximité.

Référence(s) au rapport socio-économique :

III.3.3. Services à l'enfance et à la jeunesse (seulement 2 aires de jeux) ;

III.3.4. Enseignements (manque de places, extensions d'écoles dans des conteneurs) ;

Référence(s) au projet de SDER :

/

Référence(s) aux autres outils communaux :

Déclaration de politique communale – Création d'un centre sportif et scolaire à Anvaing;

PCDR 2000-2010 - Requalifier et renforcer le potentiel des équipements collectifs